

Connectez-moi!

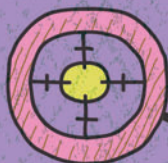


Martin Untersinger

Préface de Benjamin Bayart

ANONYMAT *sur* INTERNET

Comprendre pour
protéger sa vie
privée



EYROLLES

Préface

C'est devenu une banalité, fausse, que de dire qu'Internet est en train de changer nos sociétés. Sauf à lui supposer une origine divine, Internet n'a pas été imposé à la société depuis l'extérieur ni n'est en train de la réformer contre son gré. Internet est l'outil dont les sociétés humaines occidentales se sont dotées pour évoluer, pour changer. Ce changement prend bien des formes, et touche bien des aspects, dont les mieux compris et analysés touchent à l'échange de biens immatériels et à la liberté d'expression.

Concernant l'échange des biens immatériels, par exemple le partage de fichiers musicaux ou de vidéo, la caricature du vol souvent employée n'a pas de sens, puisque l'ancien exemplaire du fichier est *toujours* sur le disque dur où il se trouvait auparavant. Si le fait de regarder la baguette de pain dans la vitrine en fait apparaître, magiquement, une nouvelle dans ma main, je ne vole pas le boulanger. Cet échange de biens immatériels a des conséquences sur les modèles économiques de nombreuses industries, à commencer par celle du divertissement. Quand on fait métier de vendre des copies sur support plastique, comment survivre à l'apparition de la fantastique machine à copier qu'est Internet ?

Quant à la liberté d'expression, c'est simplement le fait que chaque citoyen puisse s'exprimer publiquement, et ait l'opportunité d'être lu et entendu par tous. Au siècle dernier, protéger la liberté d'expression, c'était protéger la liberté de la presse. La seule forme d'expression accessible au commun était alors la discussion autour de la table au dîner de Noël, ou au café du coin. Ce qui était, au siècle dernier, réservé à une minorité (journa-

listes, artistes, dirigeants divers, etc.) est maintenant accessible à tous. Quiconque a un mur Facebook, un blog, un compte Twitter, un tumblr, dispose d'un lieu d'expression qu'il peut ouvrir au public. Sur Internet, tout le monde est éditeur de ce qu'il publie, tout le monde est éditorialiste et chroniqueur. La question des libertés, et des règles de société, qui vont avec cette expression publique, est une question majeure de l'organisation des sociétés post-Internet, une question politique : comment voulons-nous faire société ensemble ?

Cette question se décline en de nombreuses facettes. À commencer par celle du pouvoir qu'ont certains intermédiaires techniques sur notre vie numérique. Tout ce que je dis et fais sur Internet passe par mon fournisseur d'accès. Quel pouvoir de censure a-t-il ? Quel pouvoir d'intrusion a-t-il ?

C'est une des premières questions que je me suis posées sur le sujet, il y a plus de 15 ans. J'y ai répondu en ayant un accès Internet dans une association loi 1901, FDN, ce qui à l'époque était classique. J'y ai répondu en reprenant la présidence de l'association pour qu'elle ne disparaisse pas, pour que l'accès à Internet ne soit pas forcément une marchandise, et qu'il continue de pouvoir être autre chose qu'une marchandise. Et en étant toujours, en 2013, dix-sept ans plus tard, abonné d'un fournisseur d'accès associatif.

Les intermédiaires techniques sont nombreux à avoir un fort pouvoir de nuisance dans le monde numérique. Outre le fournisseur d'accès, il y a également le fournisseur de l'ordinateur (que ce dernier ait la forme d'un téléphone n'y change rien), ou le fournisseur de logiciel. Ces questions-là sont anciennes également. Pour ma part, j'ai fait le choix évident du logiciel libre précisément pour ces raisons : *mon* ordinateur fait ce que *je* veux, plutôt que ce qu'un éditeur a choisi qu'il fasse pour des raisons qui ne sont pas les miennes.

Les grandes plates-formes de services sont finalement d'apparition plus récente, au milieu des années 2000. Mais leur place

au cœur de l'expression publique de chacun devient centrale et donc dangereuse. Là aussi, la question qui revient est toujours la même : qui est capable de décider, qui peut censurer, qui rend des comptes ? Au final, est-ce moi qui suis libre de m'exprimer, ou est-ce Twitter qui tolère ce que je dis aussi longtemps que ça l'arrange ?

Enfin, il y a la question de l'identité, encore mal comprise. Pourtant, les personnes qui s'expriment publiquement ont toujours pu le faire sous une identité qu'ils ont choisie, sculptée, choisissant le nom, mais aussi la personnalité qu'ils montrent au public. Pour preuve l'exemple simple de Johnny Hallyday, dont tout le monde se fiche de savoir qu'il s'appelle J.-P. Smet. Et ce n'est pas un privilège d'artiste. On peut également se faire élire président de la République sous un pseudonyme, comme ce fut le cas de Nicolas Sarközy de Nagy-Bocsa, élu sous le nom de Nicolas Sarkozy, sans tréma ni particule. Même le président des États-Unis est connu dans le monde entier sous le nom de Bill Clinton, alors que son prénom est William. Jusqu'au Pape, qui règne sous un faux nom.

Lorsqu'on prend la parole en public, on choisit le nom sous lequel on apparaît. Cette identité-là n'est pas forcément celle de l'état-civil, mais c'en est bien une. Qui, d'ailleurs, ne connaît quelqu'un dont le prénom dans la vie courante diffère de ceux inscrits sur sa carte d'identité, ou n'est pas le premier de ceux-là, ou encore n'est pas orthographié de même ?

Les identités sous lesquelles on souhaite apparaître peuvent être multiples, et pour de multiples raisons. On peut par exemple ne pas avoir le même nom dans un réseau militant (Chaban) et dans le monde politique (Delmas). Le choix de l'identité sous laquelle chacun s'exprime, en fonction du lieu et du contexte, relève des libertés attenantes à la liberté d'expression. Et ce droit relève, forcément, du droit de s'exprimer sans donner de nom, du droit à l'anonymat.

La question des identités, à l'heure du numérique et donc de la surveillance généralisée, est une question politique clé, une question majeure sur la façon dont nous voulons faire société. J'en prend un exemple simple : l'Assemblée Générale qui m'a élu président du Fonds de Défense de la Neutralité du Net l'a fait sans voir mes papiers d'identité. C'est l'individu qui s'exprime dans l'espace public sous le nom de Benjamin Bayart, reconnaissable à sa barbe et à ses cravates ridicules, qui a été élu à ce poste. Pourtant, c'est à la carte d'identité que le banquier a accordé la signature sur un compte bancaire. D'une certaine façon, le banquier n'a pas respecté le vote de l'Assemblée Générale, pourtant souveraine sur la question. Il a supposé que le Benjamin Bayart de l'état-civil était le même que celui de l'espace public.

Une forme numérique assez simple est pourtant au point depuis vingt ans : ma clef de chiffrement publique, qui est... publique. L'Assemblée Générale aurait pu élire comme président « la personne qui s'exprime avec cette signature », et le banquier aurait pu contrôler cette information, bien plus fiable que ce que raconte le support de plastique distribué par l'État. Ainsi il m'appartient de savoir et de faire savoir qui je suis, il m'appartient de me nommer, et l'état-civil ne sert qu'à enregistrer celui de mes noms qui servira dans mes échanges avec l'administration, ou lors du prochain recensement.

Les questions autour des identités, autour de l'anonymat qui en est le corollaire immédiat, autour du droit de ne pas être surveillé, autour du droit à la vie privée, sont des questions majeures pour comprendre la société qui est en train de se construire avec Internet. Et c'est une des questions qui restent le plus mal connues, même des spécialistes.

Benjamin Bayart

Président de la fédération FDN

(Fournisseurs d'accès à Internet associatifs)